

BULLETIN DE COTISATION ET D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE DES PARCELLES BOISÉES POUR L'ANNÉE 2019

(à retourner accompagné de votre relevé de propriété ou acte notarié)

NOM et PRÉNOM ou RAISON SOCIALE de l'adhérent

.....

Adresse (pour les personnes morales, adresse de la personne à qui doit être adressée la correspondance).....

.....

Tél : Portable :

Mail :

DETAIL DE LA COTISATION		MONTANT A REGLER
(A) Partie fixe :	13,00 €
à laquelle s'ajoute partie variable : (0,92 € par hectare)		
Commune(s)	Surface Par commune	
..... ha	
..... ha	
..... ha	
(B) SURFACE TOTALE (arrondie nbre entier) ha	X 0,92 € =€

COTISATION TOTALE partie fixe (A) + partie variable (B) : €

Règlement à l'ordre du SYNDICAT LOZÉRIEN DE LA FORÊT PRIVÉE

N.B. Le détail par commune et numéro de parcelle est indispensable pour la souscription à l'assurance responsabilité civile.

Fait à le

Signature :

« Une forêt privée gérée et préservée par un réseau d'hommes compétents au service des générations futures »